

La planification forestière au MFFP

Enjeux et perspectives

François Provost, ing.f., MBA

Directeur général de la coordination de la gestion des forêts

Secteur des opérations régionales

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Le 22 novembre 2019

Objectifs de la présentation

- Illustrer les exigences élevées nécessaires pour la réalisation de la planification forestière afin de contribuer à un aménagement durable des forêts;
- Faire état des travaux en cours afin d'améliorer la prévisibilité.

Contexte légal

Un bref rappel

Extrait du préambule de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (RLRQ, c. A-18,1) (LADTF)

CONSIDÉRANT

- que les forêts constituent un bien collectif inestimable pour les générations actuelles et futures;
- que les forêts ont un rôle de premier plan :
 - dans le maintien des processus et de l'équilibre écologiques;
 - dans la protection des écosystèmes terrestres et aquatiques;
 - dans la conservation de la biodiversité;
- que les forêts contribuent à la lutte contre les changements climatiques;
- que les forêts répondent à des besoins socio-économiques;
- que la gestion des forêts doit tenir compte des besoins et des valeurs des communautés autochtones et des régions du Québec ainsi que du potentiel économique, écologique et social des forêts.

Contexte légal (suite)

- Article 54 de la LADTF :

« Un plan tactique et un plan opérationnel d'aménagement forestier intégré sont élaborés par le ministre, pour chacune des unités d'aménagement (UA)... »

- Article 55 de la LADTF :

« La table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) est mise en place dans le but d'assurer une prise en compte des intérêts et des préoccupations des personnes et organismes concernés par les activités d'aménagement forestier planifiées [...] et de convenir des mesures d'harmonisation des usages. »

- Article 56 de la LADTF :

« Pour la préparation du plan opérationnel, le ministre s'adjoit les participants de la TLGIRT qui en font la demande et qui démontrent un intérêt spécifique en vue d'assurer une meilleure prise en compte de cet intérêt. »

Contexte légal (suite)

- Article 57 de la LADTF:

« Les plans d'aménagement forestier intégré doivent faire l'objet d'une consultation publique [...]».

- Article 103.6 de la LADTF:

« [...] mise en place d'une table opérationnelle (TO) pour chacun des territoires visés par une entente de récolte. L'entente apporte des précisions sur le rôle attendu des tables dans le processus de planification forestière. »

Partage des rôles et responsabilités - Entente MFFP-CIFQ

MFFP

- PAFI-T et PAFI-O
- Établir la stratégie d'aménagement
- Prescriptions sylvicoles
- Harmonisation des usages

Table
opéra-
tionnelle
(TO)

- Optimisation et efficacité des activités visant l'approvisionnement
- Indicateurs et cibles économiques
- Arrimage sur les besoins en certification forestière

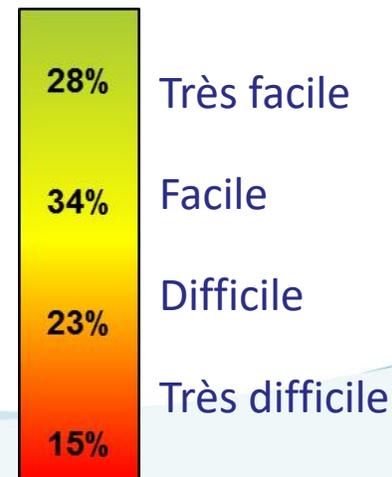
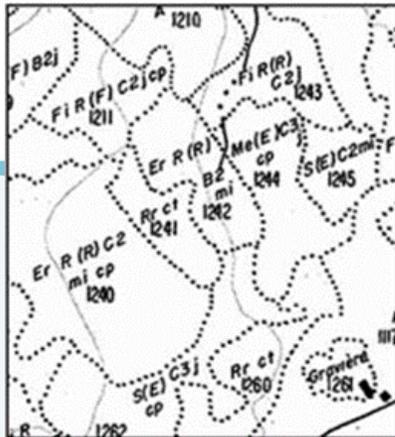
Industrie

- PRAN
- Intégration de la récolte
- Planification des chemins multiusages
- Harmonisation opérationnelle
- Certification forestière

On planifie la forêt que l'on a!

Les portraits biophysiques classiques et les analyses dérivées présentent la forêt comme un assemblage de peuplements (stade développement, structure, composition, produit-qualité, état de la régénération, facteurs édaphiques, etc.)

La CAROPER intègre un ensemble de paramètres (dendrométriques, écologiques, sociaux et économiques) pour obtenir le portrait opérationnel du territoire et exprimer les conditions liées aux difficultés opérationnelles en formant une grille hexagonale.



CAROPER

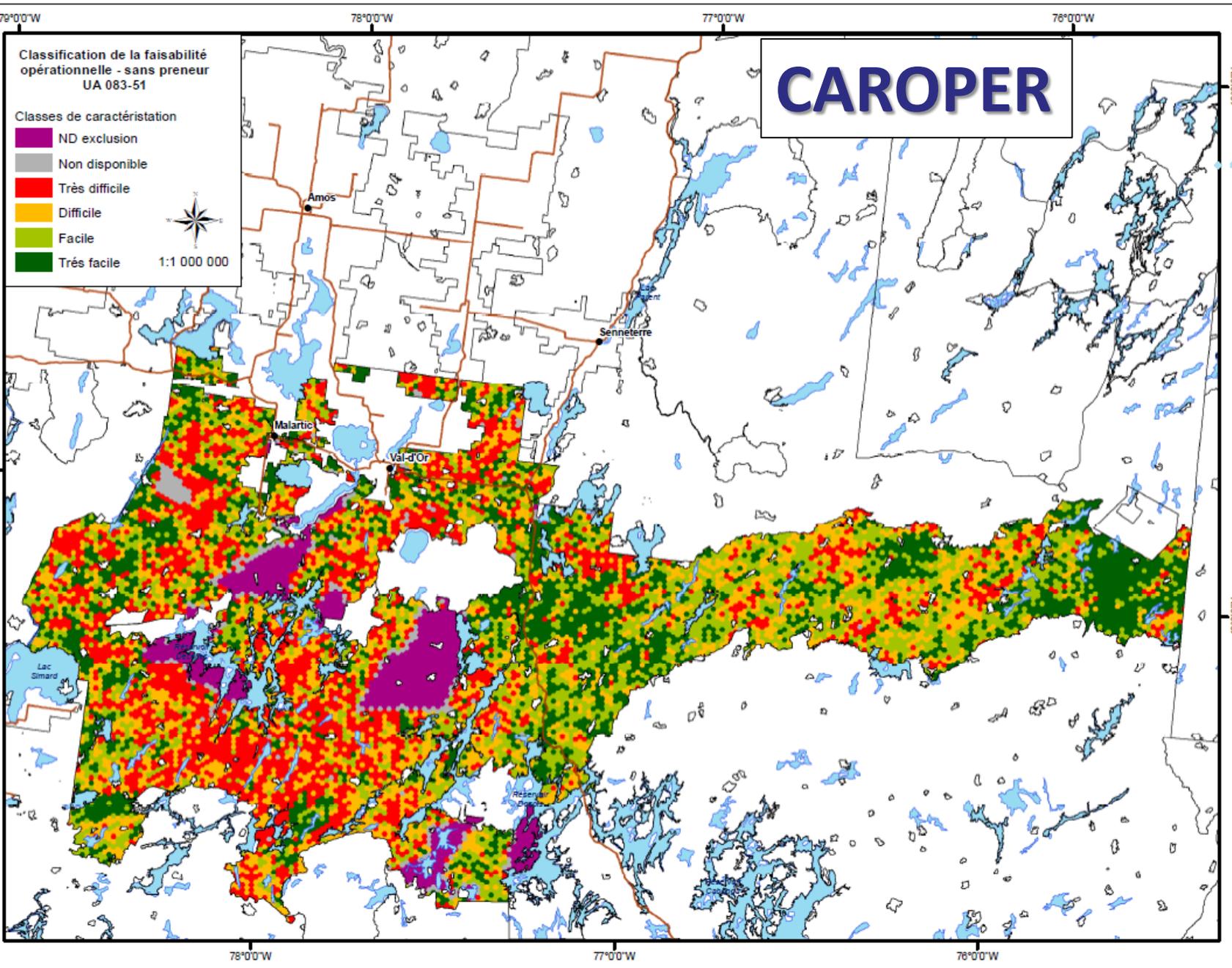
Classification de la faisabilité opérationnelle - sans preneur
UA 083-51

Classes de caractérisation

- ND exclusion
- Non disponible
- Très difficile
- Difficile
- Facile
- Très facile



1:1 000 000



Un exemple

- Abitibi -Témiscamingue

La caractérisation est disponible pour l'ensemble de la province.

On planifie la forêt que l'on a!



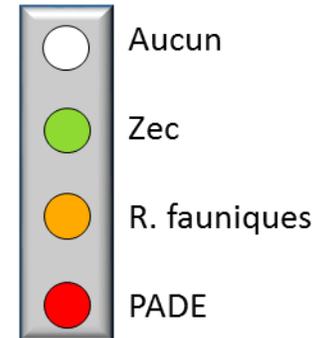
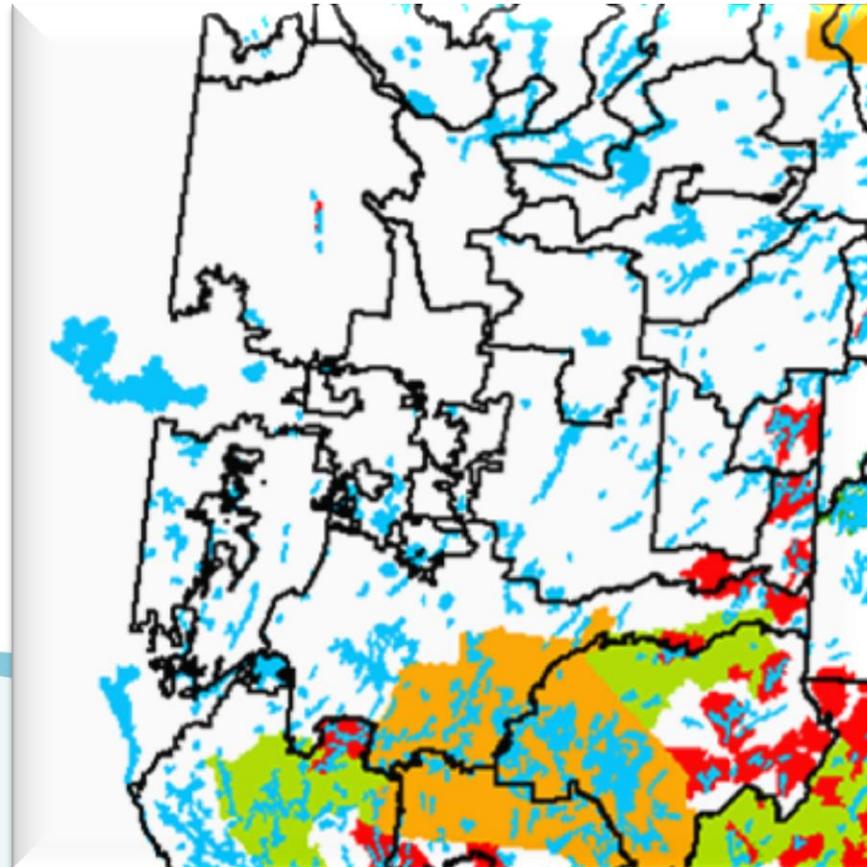
Avantages de CAROPER:

- Permet d'orienter la planification stratégique ainsi que la création et la sélection des zones d'intervention potentielle (ZIP) ou des secteurs d'intervention potentielle (SIP) en se basant sur des cibles qui reflètent l'offre de matière ligneuse du territoire d'approvisionnement;
- Complément à l'analyse d'impact d'un enjeu sur les aspects opérationnels;
- Meilleure prévisibilité des difficultés opérationnelles;
- Facilite la gestion du risque.

La planification, c'est complexe

Un territoire aux multiples usages et utilisateurs

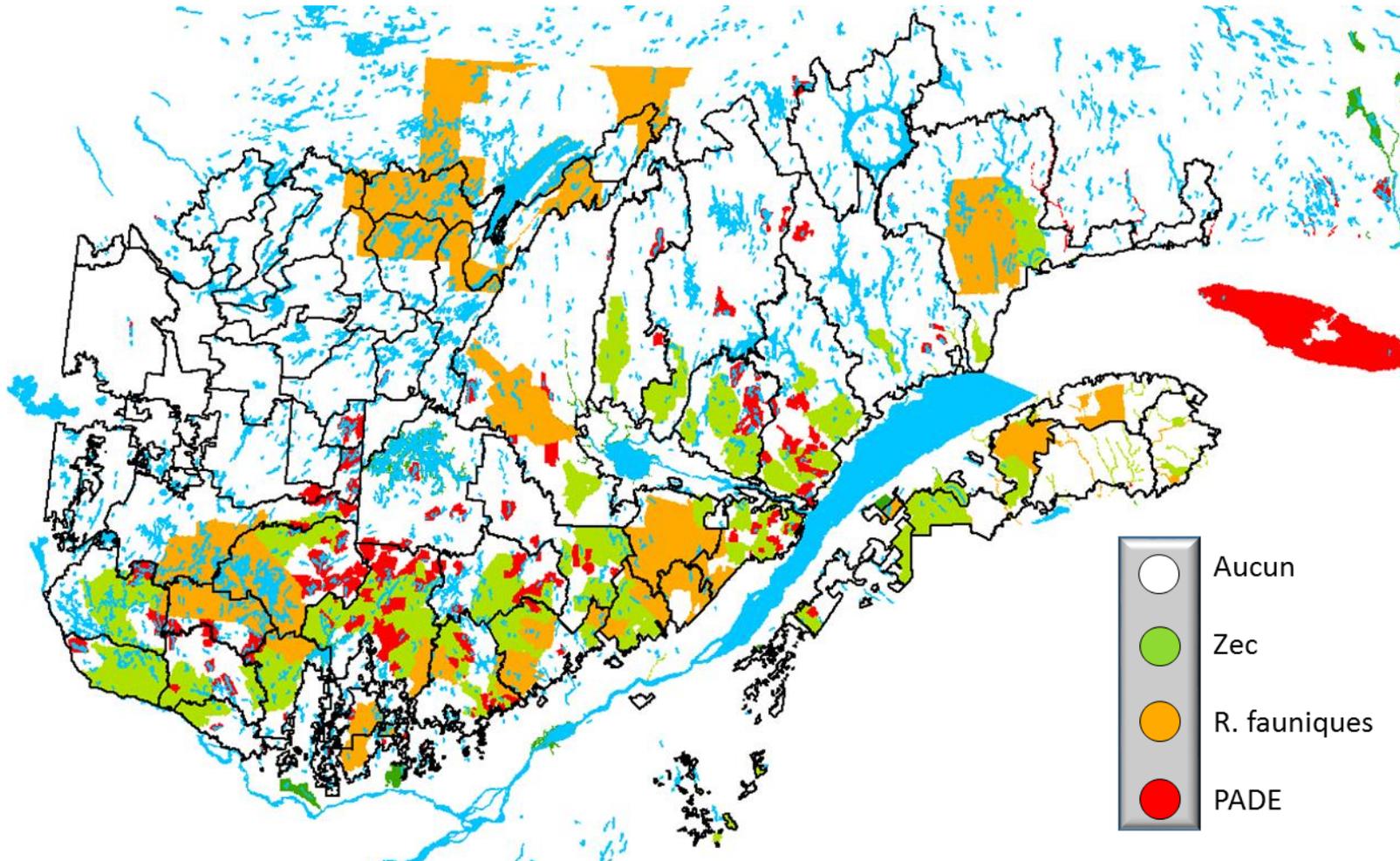
Superposition des territoires fauniques structurés



La planification, c'est complexe

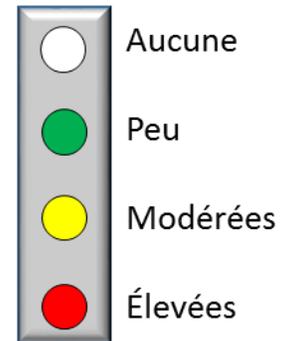
Un territoire aux multiples usages et utilisateurs

Superposition des territoires fauniques structurés



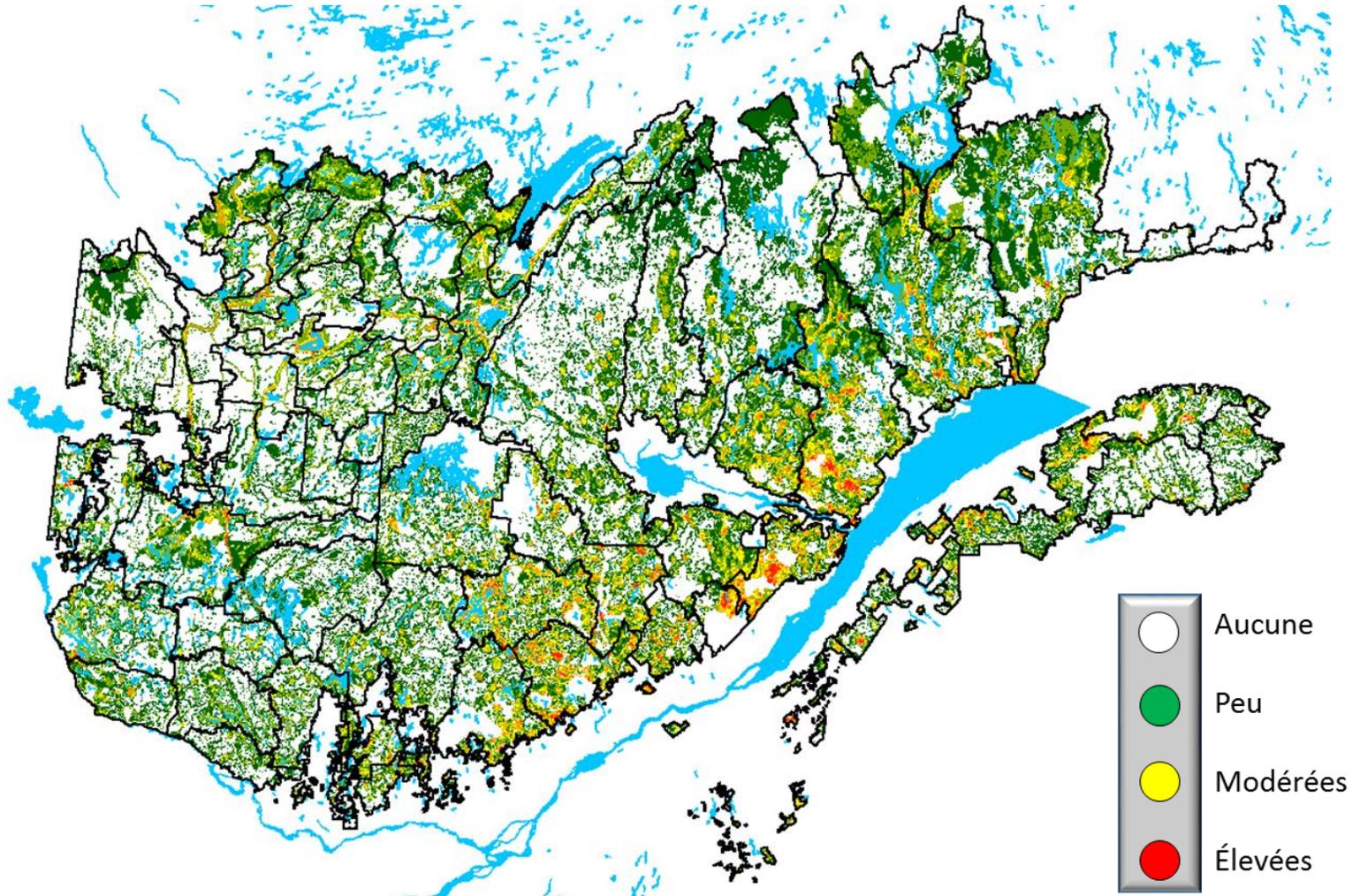
La planification, c'est complexe

Superposition des usages forestiers (à partir gdb UFZ et des grilles CAROPER)



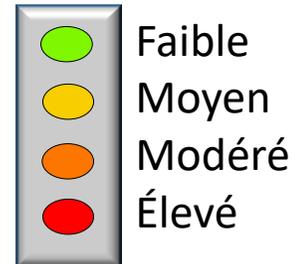
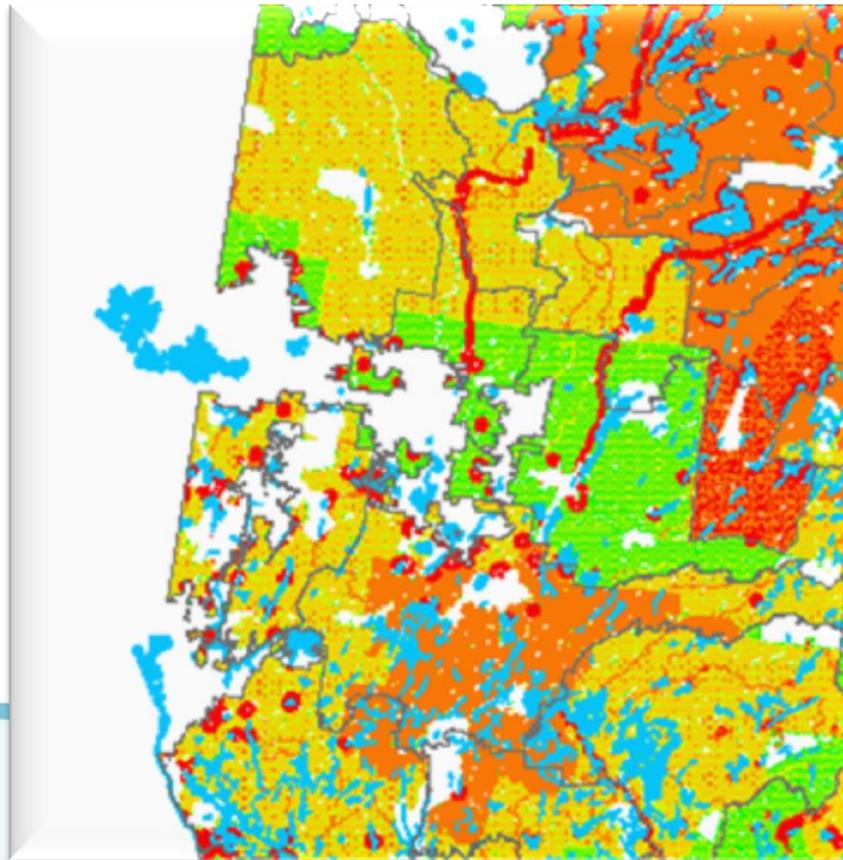
La planification, c'est complexe

Superposition des usages forestiers (à partir gdb UFZ et des grilles CAROPER)



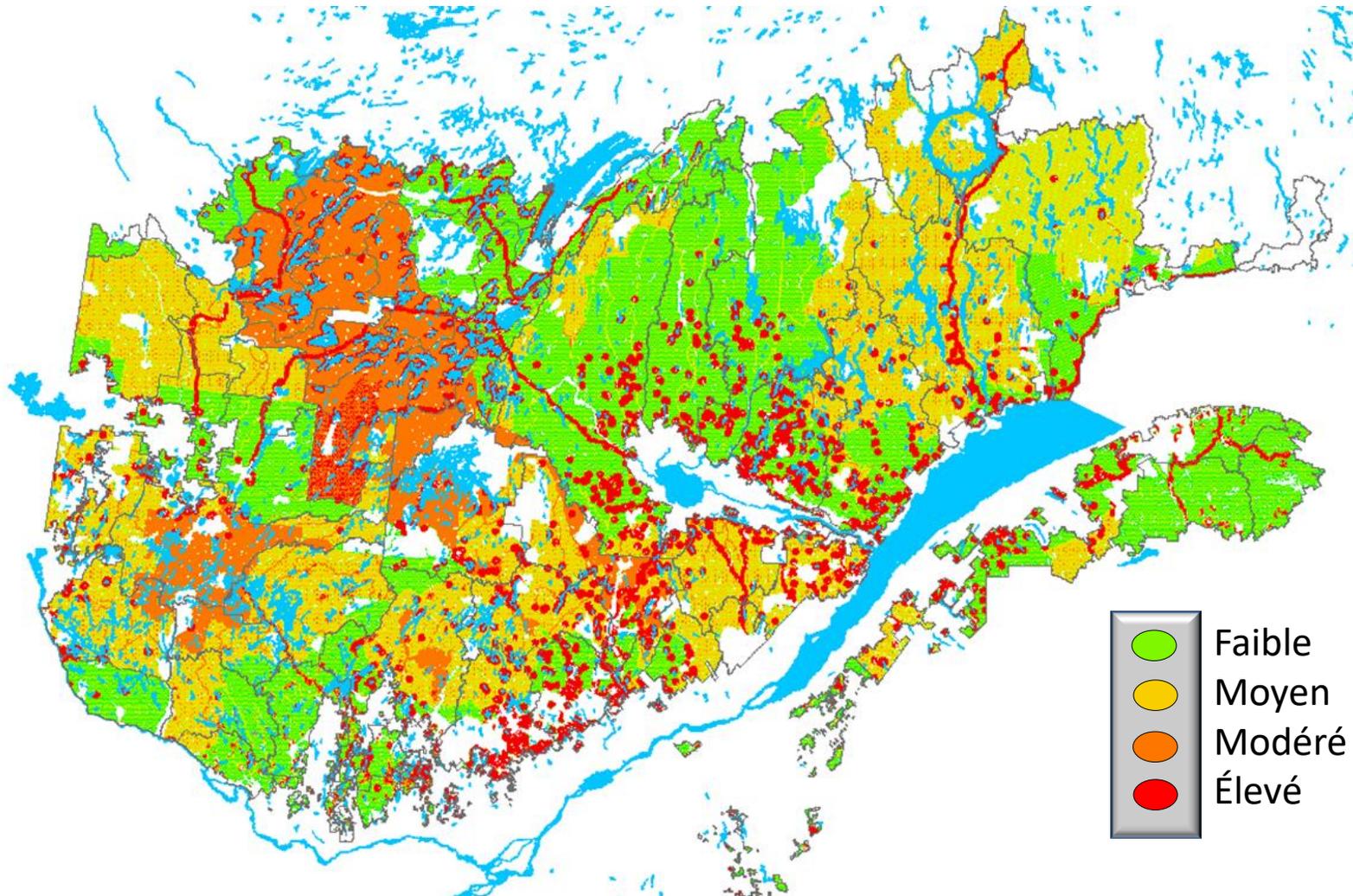
La planification, c'est complexe

Importance des éléments influençant l'effort
d'harmonisation



La planification, c'est complexe

Importance des éléments influençant l'effort
d'harmonisation



Comment améliorer la prévisibilité

Planification et gestion de la programmation annuelle

- Vision commune de la prévisibilité
 - Prescrits, harmonisés, organisés et équilibrés
 - Moment de la sélection du BMMB
 - Indicateurs économiques
- Simplification des échanges (PRAN – voirie)
- Respect de la stratégie d'aménagement et de la gestion des écarts

Comment améliorer la prévisibilité

- Objectif de 300 % au plus tard en décembre 2021
- Démarche d'amélioration MFFP – industrie forestière
- Sondages réalisés afin de dégager des constats et des pistes d'amélioration au processus de planification forestière
- Deux thématiques sont abordées dans un premier temps :
 - la planification et la gestion de la programmation annuelle, incluant la voirie forestière;
 - l'harmonisation des usages et l'harmonisation opérationnelle.

Comment améliorer la prévisibilité

Harmonisation

- Recensement des façons de faire
- Synergie entre l'harmonisation des usages et l'harmonisation opérationnelle
- Processus d'harmonisation revu avec une période maximale
- Processus de règlement des différends
- Arrimage avec SÉPAQ, FPQ, Zecs

Comment améliorer la prévisibilité

À moyen terme

- Planification avec l'outil CAROPER
- Zone d'intervention potentielle long terme
- Flux de bois et chemin potentiel
- Prévisibilité et gestion du risque
- Collaboration avec tous ceux qui peuvent contribuer à nous aider

Conclusion

- *La préparation d'une planification forestière doit répondre à la fois aux attentes des entreprises en termes de quantité, de qualité et de délais, être acceptable pour les autres détenteurs de droits, la population et les nations autochtones, et assurer la protection de l'environnement*
- *Ces conditions représentent un enjeu important en raison de la complexité et du nombre d'intervenants qui s'y intéressent*
- *Bravo et merci aux aménagistes qui s'y consacrent avec passion*

MERCI!